

**Arrêté du 28 décembre 1994 fixant la liste des titres ou diplômes permettant l'accès aux concours sur titres d'ingénieur de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris.**

28/12/1994

Ce texte précise les titres et les diplômes permettant l'accès au concours sur titre d'ingénieur en chef de 2eme classe de l'assistance publique-hopitaux de paris (ap-hp), visé au 1erement de l'art. 5 du decret n° 93145 du 3 février 1993. les titres ou diplômes permettant l'accès au concours sur titres d'ingénieur subdivisionnaire de l'ap-hp, visé au a du 1erement de l'art. 4-1 du decret susvisé, sont ceux figurant au tableau ii annexé au present arrêté.